

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
8 avril 2002  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-sixième session**  
Point 166 de l'ordre du jour  
**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-septième année**

**Lettre datée du 5 avril 2002, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de rappeler l'incident survenu la semaine dernière, au cours duquel deux membres de la Présence internationale temporaire à Hébron ont trouvé la mort lorsqu'un Palestinien armé a tiré sur leur véhicule alors qu'ils circulaient dans l'ouest de la ville.

Selon les informations données par un troisième membre de la même organisation, qui se trouvait également dans le véhicule et a été blessé au cours de l'attentat, un terroriste palestinien revêtu d'un uniforme de la police palestinienne et armé d'un fusil d'assaut Kalachnikov a ouvert le feu sur les trois occupants de la voiture. Bien que ceux-ci aient dit et répété avec insistance à l'homme armé qu'ils étaient membres de la Présence internationale temporaire à Hébron, dont le logo était d'ailleurs parfaitement visible sur la voiture, la fusillade a continué jusqu'à ce que ce que le tireur se trouve à cours de munitions. Ce dernier s'est alors enfui en direction du territoire sous contrôle palestinien. Israël déplore vivement la mort des deux membres de la Présence internationale temporaire à Hébron et se joint aux autres membres de la communauté internationale pour exprimer sa sympathie et ses condoléances aux familles des victimes ainsi qu'aux Gouvernements turc et suisse.

Malheureusement, ce n'est pas la première fois que les terroristes palestiniens s'en prennent à la vie et au bien-être du personnel international et des travailleurs humanitaires dans la région. Pas plus tard que la semaine dernière, le 27 mars 2002, Isalam Jibril, terroriste du Tanzim, a été arrêté par les forces de défense israéliennes près de Ramallah. Au moment de son arrestation, cet homme travaillait comme chauffeur d'une ambulance du Croissant-Rouge. En fouillant l'ambulance, les forces israéliennes ont découvert une ceinture, du type utilisé par les auteurs d'attentats suicide, munie de 16 tubes et de 10 kilogrammes d'explosifs. L'engin avait été dissimulé sous un matelas à usage médical sur lequel était assis un jeune enfant.



Les exemples sont nombreux. Wafa Idris, la terroriste palestinienne qui s'est fait exploser dans une rue de Jérusalem le 27 janvier 2002, travaillait comme secrétaire médicale du Croissant-Rouge palestinien. Le terroriste qui l'a envoyée accomplir sa mission suicide était un agent du Tanzim, Mohammed Hababa, qui travaillait comme chauffeur au Croissant-Rouge palestinien. Les informations dont on dispose prouvent que Wafa Idris s'est servie de son accréditation médicale et même, probablement, d'un véhicule du Croissant-Rouge pour pouvoir entrer en Israël.

Il est également arrivé que des terroristes palestiniens aient commis des actes de violence alors qu'ils se trouvaient tout près de civils ou d'installations civiles. Pendant les premiers mois qui ont suivi le début des violences en septembre 2000, il arrivait très fréquemment que des Palestiniens armés ouvrent le feu sur des soldats israéliens alors qu'ils se trouvaient au milieu de foules de civils, dont des enfants. Les organisations terroristes établissent souvent leurs sièges, leurs bureaux et leurs fabriques de bombes dans des immeubles d'habitation, espérant éviter des représailles.

Plus récemment, des terroristes palestiniens se sont emparés de l'église Sainte-Marie et ont pris en otage contre leur gré un prêtre et plusieurs religieuses. Ils ont pris position dans l'église d'où ils ont tiré sur les soldats des forces armées israéliennes qui se trouvaient dans la zone. Des soldats israéliens ont été obligés d'entrer dans l'enceinte de l'église pour évacuer le prêtre et les religieuses. De même, à l'église de la Nativité de Bethléem, des Palestiniens armés qui y avaient cherché refuge ont ouvert le feu sur des soldats israéliens qui se trouvaient dans la zone.

En utilisant des véhicules humanitaires pour transporter des armes et des explosifs, ou en établissant des bases terroristes dans le voisinage proche de civils, de personnel international et humanitaire ou de Lieux saints, les terroristes partent du principe que les forces israéliennes n'attaqueront pas ces cibles ou ne les mettront pas en péril. Si, malgré tout, Israël répond à un attentat terroriste et fait des victimes civiles, ils peuvent exploiter la situation dans les médias pour prouver la brutalité israélienne. D'après le calcul cynique des terroristes, ils sont donc gagnants dans tous les cas de figure.

Ces tactiques constituent une manipulation cynique et meurtrière de la bonne volonté d'Israël et des normes humanitaires acceptées sur le plan international aux fins de commettre des actes de violence contre des civils israéliens. Si la communauté internationale ne prend pas des mesures résolues pour y mettre fin et pour les condamner, ces tactiques menacent non seulement les civils israéliens mais également la vie des travailleurs humanitaires et du personnel international dans le monde entier. De plus, si on laisse de telles pratiques se banaliser, elles vont handicaper considérablement l'Organisation des Nations Unies, la Croix-Rouge internationale ainsi que d'autres organismes internationaux et institutions humanitaires pour le maintien de la paix, l'aide humanitaire et la prestation d'autres services dans les zones de conflits. Elles finiront même par empêcher ces organismes de s'acquitter de leur mandat d'une importance vitale.

La mort des membres de la Présence internationale temporaire à Hébron devrait nous rappeler une fois de plus que le terrorisme ne connaît pas de frontière et que sa menace, si elle n'est pas fermement combattue, ne s'arrête pas à ses objectifs immédiats. Pour lutter contre cette menace, nous devons commencer par

appeler le terrorisme par son nom et cesser d'avoir peur de montrer du doigt les responsables. On ne peut pas laisser un groupe terroriste quel qu'il soit croire qu'il peut continuer, en toute impunité, de mettre en danger des vies innocentes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Yehuda **Lancry**

---